

Une voiture s'encastre dans un poteau, un mort

FAITS DIVERS. Dans un nouvel accident de la route, vendredi à Boulouparis, un homme est décédé et un autre est grièvement blessé. Aucun ne portait la ceinture.



Une vitesse excessive n'est pas à exclure dans ce drame qui porte à six le nombre de tués sur la route depuis un mois. Photo DR

Jean-Alexis Gallien-Lamarche

Crée le 30.01.2017 à 11h00

Mis à jour le 30.01.2017 à 11h00

L'hécatombe se poursuit désespérément sur les routes. En fin de journée, vendredi, un homme de 42 ans est décédé dans un accident mortel de la circulation sur la route de Bouraké, à Boulouparis. Un drame supplémentaire qui porte le bilan des victimes de l'insécurité routière à six depuis le début de l'année. Un constat dramatique, en seulement un mois, qui dépasse le « record » du nombre de tués en janvier 2014 (cinq décès) où 67 personnes avaient trouvé la mort au cours de l'année.

Une seule personne portait la ceinture

Il est fort à parier que l'accident de vendredi se soit déroulé dans des conditions malheureusement habituelles sur le Caillou. Selon les premiers éléments de l'enquête, confiée à la brigade de gendarmerie de Boulouparis, une voiture, transportant cinq personnes âgées de 21 à 42 ans, a percuté à vive allure un poteau électrique, en sortie de virage, sur la route de Bouraké, aux alentours de 18 heures 30. Un des passagers arrière n'a pas survécu à ce choc

très violent malgré l'intervention rapide des secours. Le conducteur du véhicule a, lui, été très grièvement blessé. Il a été évacué en urgence vers le Médipôle afin d'être hospitalisé. Il n'a, évidemment, pas encore pu être entendu par les enquêteurs. Les trois autres passagers s'en sont sortis miraculeusement indemnes. Car, sur les cinq occupants, seule une personne portait la ceinture de sécurité. L'enquête des gendarmes va devoir faire toute la lumière sur cet accident de la route. Une vitesse excessive, au regard de l'impact contre le poteau électrique, n'est pas à exclure. Les résultats des dépistages d'alcoolémie et de traces de stupéfiants sur le conducteur - pas encore connus - devraient également éclairer les gendarmes sur les circonstances de ce nouveau drame.